

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 05 Avril 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, convoqué le 30 mars 2016, s'est réuni salle 101, « La City », 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h20

Etaient présents :

C.A.G.B : BIZE Thibaut; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; DUCHEZEAU Pascal; GALLIOU Françoise; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; MAGNIN FEYSOT Christian; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; THIEBAUT Catherine

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent; MAIRE Pierre

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique; EDME Philippe

C.C.D.B.B : MENESTRIER Jean-François

C.C.P.O : DUCRET Sylvain; PROST Jean-Paul

C.C.V.M : MORALES Roland

C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; POURET Daniel

Etaient excusés :

C.A.G.B : BARTHELET Catherine; BESANCON Jean Noel; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CURIE Pascal; FIETIER Vincent; HUOT Daniel; LEMERCIER Myriam; LOYAT Michel; PREIONI Claude; WANLIN Sylvie

C.C.D.B.B : RACLOT Franck; CONTINI Jean-Claude

C.C.V.A : PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : M. DUCHEZEAU

Procuration de vote :

Mandants : LAITHIER Didier; FALCINELLA Béatrice

Mandataires : DUCRET Sylvain; CAULET Claudine

Objet : 2.A Subvention à l'association Trivial Compost pour l'animation du réseau des guides composteurs

SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRIVIAL COMPOST POUR L'ANIMATION DU RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Rapporteur : Madame Claudine CAULET, Vice-présidente déléguée

Depuis 2012, l'association Trivial Compost développe le réseau d'échanges entre les guides composteurs, pour pérenniser les pratiques de compostage d'une part, et essayer le compostage collectif d'autre part. Le présent rapport présente les actions prévues pour 2016.

L'association sollicite une subvention de 22 235 € pour 2016.

Le programme d'actions est recentré sur 3 actions essentielles :

1. soutien aux guides composteurs (après la 1^{ère} année d'accompagnement) : réalisation d'un pré-diagnostic (internet ou téléphone), intervention sur site en fonction des besoins (prêt de matériel, outils de communication, visites en porte à porte pour remobiliser les habitants) et en cas de dysfonctionnement. Cette action porte sur tous les sites devenus autonomes.
2. évènementiel : organisation de journée d'entraide entre guides composteurs par quartier (approvisionnement en broyat, distribution d'outils de communication, récupération de compost en excès) ; ces journées seront couplées à l'animation d'un stand d'information sur une manifestation existante dans le quartier (8 interventions prévues).
3. communication :
 - communication dans les immeubles : kit de communication, affiches-événements, installation d'une boîte hermétique avec « cahier de liaison » entre guides composteurs et habitants
 - communication extérieure (grand public) : panneaux « ici nous compostons », panneaux-carte grand format avec localisation des sites de compostage, site internet, lettre d'information trimestrielle.

Le montant de la subvention sollicitée par Trivial Compost est de 22 235 €. Il est proposé de verser une subvention de **20 000 € pour 2016**, sous conditions de réalisation des actions et de remise des rapports.

A l'unanimité les membres du Comité Syndical se prononcent favorablement :

- **sur la proposition de convention pour l'année 2016 et autorisent Madame la Présidente à signer cette convention ainsi que sa mise en œuvre,**

Le montant de la subvention demandée par Trivial Compost pour l'année 2016 dans la limite de 20 000 € ; elle pourra être modulée en fonction du taux de réalisation du programme d'actions ; les crédits nécessaires devront être ouverts ou complétés au budget 2016 par une prochaine Décision Modificative.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le **13 AVR. 2016**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION POUR L'ANIMATION DU RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Entre

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets) représentée par sa Présidente, ~~Mme Catherine THIEBAUT, agissant en vertu de la délibération du Comité syndical du 29 Mars 2016,~~

d'une part,

Et,

L'association Trivial Compost, domiciliée au 31 rue Battant 25000 Besançon, représentée par son président, Monsieur LAVAL Fabien,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

PREAMBULE

L'association Trivial Compost a été créée en avril 2010 à Besançon dans le but de promouvoir la pratique du compostage en milieu urbain, afin de réduire la production de déchets organiques, par le biais de diverses actions : actions de sensibilisation, animations, formations, aide au montage de projets de compostage.

La réussite du compostage de proximité repose en grande partie sur l'implication et le bénévolat d'habitants qui acceptent de devenir relais ou référent à l'échelle de leur immeuble ou de leur quartier. L'association Trivial Compost propose donc de poursuivre l'animation du réseau des guides composteurs initiée en 2012, qui a pour objectif de valoriser l'engagement de ces derniers, mais également d'essaimer les projets de compostage.

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DE LA CONVENTION

En partenariat avec le SYBERT, l'association Trivial Compost, conformément à ses statuts, se charge d'animer un réseau de guides composteurs sur le territoire du SYBERT.

L'objectif principal du réseau est, à travers l'échange de pratiques et le partage d'expériences, de créer une communauté d'entraide entre tous les guides-composteurs.

La participation à cette dynamique collective développera la reconnaissance des guides composteurs au sein du groupe et plus largement sur le territoire du SYBERT.

L'association propose de travailler sur les axes principaux suivants avec les membres du réseau :

- soutien aux guides-composteurs afin de pérenniser les sites de compostage collectif existants ;
- participer à une amélioration des pratiques de compostage ;
- développer le réseau, renforcer les liens entre les membres du réseau, essaimer de nouveaux projets.

Le réseau concerne en priorité les « guides composteurs », c'est-à-dire les habitants bénévoles qui sont référents pour leur immeuble sur le compostage collectif.

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DES ACTIONS

Les interventions proposées par l'association Trivial Compost pour l'animation du réseau sont structurées selon les 3 actions suivantes :

Action n°1 : Soutien des guides composteurs

Un des objectifs principaux du Réseau des Guides-Composteurs est de pérenniser les sites de compostage mis en place par le SYBERT. En effet, les sites installés peuvent souffrir d'un essoufflement dans le temps dû à plusieurs causes :

- un essoufflement humain des guides composteurs (démotivation, déménagement,...) ou la baisse de participation (qualité des apports, turn-over dans l'immeuble,...)
- un essoufflement matériel concernant la durabilité des bacs ou des outils, de l'approvisionnement en structurant ou des solutions d'utilisation du compost mûr.

Pour garantir l'utilisation des composteurs et l'inscription à long-terme du geste de tri des biodéchets, l'association prévoit de suivre les sites après l'accompagnement d'un an et de proposer des solutions logistiques et morales pour maintenir le bon fonctionnement du site et la participation au sein de l'immeuble.

Public ciblé : environ 260 sites de compostage ce qui représente 500 guides composteurs concernés et 9 000 foyers participants.

Actions prévues :

- **un pré-diagnostic à distance** (par téléphone, formulaire papier ou courriel) des sites post -accompagnement pour recenser les besoins et les données des sites. L'association Trivial Compost en profitera pour informer les guides composteurs des outils qui leur sont mis à disposition (visite, porte à porte, signalétiques des composteurs, communication,...) et répondra aux questions diverses qui leur seront envoyées via la mise en place d'une « hot line permanente ».
- **visites sur site** : une ou plusieurs visites sont prévues en fonction de la nécessité d'accompagnement du site. Celles-ci permettront d'échanger avec les guides composteurs, constater les problèmes et faire profiter des outils mis à disposition.

- Lors de la première visite: un diagnostic des composteurs ainsi que le recensement du matériel nécessaire sera réalisé; à cette occasion pourront être livrés : le kit de communication pour les guides composteurs, des supports de communication,...

Le diagnostic des composteurs devra notamment préciser :

- la nature de la dégradation des composteurs (couvercle abimé, ...)
- si possible l'origine de la dégradation (par exemple terrain non aplani)
- une photo des composteurs dégradés à remplacer
- l'intervention proposée : réparation ou remplacement.

Ce diagnostic **sera transmis au SYBERT pour validation :**

- en cas de besoin de petite réparation : l'association pourra apporter son aide aux guides composteurs
 - en cas de dégradation importante des composteurs liée à un défaut de fabrication : le SYBERT se chargera de faire intervenir le fabricant (dans le cadre du SAV)
 - en cas de besoin de nouveaux composteurs (supplémentaire ou à remplacer) : le SYBERT se charge de livrer les composteurs aux guides composteurs.
- Deuxième visite (en fonction des résultats du diagnostic) : celle-ci permet d'apporter sur site le matériel nécessaire à la bonne gestion du site (hors composteurs) ou d'aider à la préparation de l'action/l'évènement permettant de sensibiliser les habitants (récolte du compost, tamisage, broyage).
- En cas d'essoufflement d'un site ou des guides composteurs, l'association propose de **réaliser du porte à porte pour remobiliser les habitants**. Avant chaque porte à porte, il sera nécessaire de :
 - informer le SYBERT,
 - obtenir l'autorisation du syndic ou bailleur pour intervenir dans l'immeuble,
 - prévenir les guides composteurs restants
 - informer les habitants de l'intervention par l'intermédiaire d'un affichage dans les halls au moins 1 semaine avant l'intervention

L'association s'engage également auprès des guides-composteurs à intervenir en cas de dysfonctionnement et ce, à n'importe quel moment.

Matériel et logistique

Concernant les composteurs, le SYBERT s'engage à :

- faire intervenir le fabricant des composteurs dans le cadre du SAV (si justifié)jou
- mettre à disposition de nouveaux composteurs (si commande faite).

L'association s'engage à mettre en place une plate-forme d'achat et de prêts d'accessoires de compostage (sac de jute, brass'compost, géotextile, sacs pour le transport du broyat,...). L'association continuera à prêter ses outils : tamis et broyeur électrique. En fonction des besoins elle verra au fil du temps la nécessité ou non d'acheter d'autres outils plus performants.

L'association s'engage à mettre en relation les guides ayant du compost en excès avec ceux qui sont demandeurs.

L'association prendra également soin de recenser les sites ayant de nombreux vers dans leur composteurs afin d'ensemencer le compost des sites qui n'en n'ont pas.

Les informations seront relayées via un catalogue, le site internet de Trivial Compost et les lettres d'information.

Action n° 2 : Evènements

L'association propose d'organiser des actions d'entraide entre les guides composteurs autour de manifestations existantes dans leur quartier. Ces actions permettront d'une part de valoriser, remobiliser, soutenir et créer du lien entre les guides composteurs du quartier et d'autre part d'essaimer les sites de compostage en diffusant de l'information au grand public.

Lieux d'interventions : Grand Besançon

Date : période d'avril à juin où sont concentrés les évènements de quartiers et de villages.

Actions proposées :

❖ Journée évènement sur un quartier pour le soutien des sites de compostage :

Pour chaque quartier, un circuit d'approvisionnement de broyat et de distribution d'outils de communication sera organisé avec les guides composteurs du secteur.

❖ Journée atelier et stand grand public sur un quartier :

A l'occasion d'un évènement organisé par ailleurs sur un quartier, l'association propose d'animer un stand et des ateliers, où sont prévus :

- Exposition de compost fini avec démonstration de tamisage
- Distribution kits de communication et kits « carnet de bord – livre d'or »;
- Vente à prix coûtant : brass'compost, bâche géotextile, contenants (compost, aller chercher le broyat), kits test de germination ;
- Distribution de vers de terre pour semer les sites de compostage ou lancer un vermicomposteur.

L'association envisage d'associer la DGD (CAGB) sur le stand afin de réaliser un atelier de démonstration de la plateforme « Emoi » sur le site internet de la ville de Besançon.

Cela permet d'aider les habitants à :

- mesurer leur quantité de déchets produits,
- utiliser le simulateur « redevance incitative »,
- estimer la quantité de déchets produite par an sur l'immeuble afin de mieux se situer au regard des objectifs 2020 du SYBERT : 100kg d'OMR/an/habitant.

Cet évènement pourra être associé à la présentation et visites d'autres installations sur le quartier (compostage scolaire, chalet de compostage, vermicomposteur collectif, composteurs électromécanique) ;

Matériel et logistique :

L'association prévoit de réaliser une carte-photo aérienne des sites de compostage sur Besançon. Celle-ci sera divisible en 4 parties. Chaque section pourra être mise à disposition de structures accueillant du public.

Action n°3 : Communication

La communication vise à démultiplier le rayonnement du réseau et permettre l'appropriation, la mutualisation des connaissances par chacun des membres.

Le travail de communication doit répondre à ces deux enjeux : communiquer en interne pour informer et permettre aux membres de devenir relais et communiquer vers le grand-public pour développer la reconnaissance du réseau et ainsi gratifier ses membres et en mobiliser d'autres.

Les supports doivent permettre à tous de poser des questions et de trouver des réponses sans nécessairement avoir à se rencontrer lors de réunions.

Outils de communication interne (pour l'immeuble) :

- kit de communication (diffusion du kit existant)
- conception et diffusion de nouvelles affiches :
 - o Anniversaire-célébration
 - o Carnet de bord installé sur les bacs
 - o Recensement des participants au compost
 - o Affiche - sondage "qui veut du compost" ? : distribution d'affiches afin de sonder les voisins de l'immeuble pour connaître les besoins en compost et les informer de la session récolte à venir.
- affiche "Evènement à venir",
- accrochage d'une boîte hermétique fixée sur les bacs renfermant un petit cahier pour que les guides composteurs et les participants au compostage de l'immeuble puissent échanger entre eux et se tenir réciproquement informés.

Outils de communication grand public :

- **Panneaux « Ici nous compostons »** : poursuite de la mise en place des panneaux signalétiques qui seront utilisés à l'occasion de différents évènements et qui pourront être installés de façon pérenne en pied d'immeuble, en fonction du souhait des habitants. Les panneaux seront installés sur les sites qui donnent leur accord et renouvelés sur les sites où le panneau est en très mauvais état.
Diffusion des bandeaux en bas du panneau lors des évènements de quartiers.
- **Carte-stand** : réalisation de cartes panneaux grand format de photos aériennes où seront localisés les sites de compostage. De plus, création d'un comptoir de mise à disposition de demande d'accompagnement et autres documents. Ces supports seront utilisés sur les évènements et laissés sur des durées à déterminer dans les structures d'animations de quartier (et potentiellement des halls d'entrée de supermarché) ;
- **Communication sur les évènements**

L'association relayera le calendrier des stands compostage auprès des organisateurs des manifestations afin qu'ils l'incluent dans leurs supports de communication.

- **Site internet** : il sera utilisé pour relayer les actions du réseau :
 - o médiatisation des actions, connaissances techniques et méthodologiques de base sur le compostage
 - o mise à jour de la cartographie des sites de compostage,
 - o diffusion des articles de la lettre d'information,
 - o alimentation du calendrier interactif,
 - o diffusion des outils de communication, formulaires.
- **Lettre d'information** : sera diffusée chaque trimestre. D'un format plus court, elle relayera essentiellement les informations sur le compostage.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION TRIVIAL COMPOST

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre les actions décrites dans l'article 1 (actions 1 à 3) ;
- informer le SYBERT le plus en amont possible des temps forts du réseau (événementiel, visites, permanences, réunions...) ~~afin de diffuser l'information le plus largement possible ;~~
- transmettre mensuellement au SYBERT une synthèse des visites de sites en fin d'accompagnement (tableau Excel) ;
- transmettre chaque mois au SYBERT une synthèse des actions réalisées ;
- produire un bilan mi-parcours pour le suivi administratif et financier de la convention.

L'association s'engage à participer aux réunions d'échanges avec le SYBERT qui seront organisées en moyenne tous les 2 mois, en fonction des besoins (événementiel, ..). Ces réunions ont pour but d'échanger sur l'avancement des actions menées et préparer celles à venir.

• Suivi- évaluation de l'action n°1

L'association s'engage à transmettre chaque mois au SYBERT les données suivantes :

- tableau des résultats du pré-diagnostic, avec un bilan quantitatif sur les principales questions (usure des composteurs et signalétique, approvisionnement en broyat, utilisation du compost, nombre de guides impliqués/site)
- résultats des diagnostics de site
- rapports des visites de site, intégrant les données suivantes : état du site, matériel apporté, actions réalisées, besoins/questions des guides, taux de participation, utilisation du compost, approvisionnement
- rapport des visites en porte à porte intégrant le nombre de logements total dans l'immeuble, le nombre d'habitants rencontrés, le nombre de personnes qui ignoraient la présence des composteurs, le nombre de personnes intéressées pour composter (si pas intéressé connaître les raisons) et les coordonnées des personnes intéressées pour être guide composteur.
- évaluation de la « hot-line » (quelle utilisation ? nombre d'appels ? types de questions les plus fréquentes)

Les résultats des diagnostics et des visites de sites seront intégrés dans un tableau de synthèse ainsi que dans la même base de données que celle utilisés pour l'accompagnement des sites.

• Suivi action 2 :

L'association s'engage à transmettre au SYBERT après chaque grande période d'évènement les données suivantes :

- Nombre de guides investis (missions réalisées)
- La liste des sites qui ont été approvisionnés en broyat
- La liste des sites présentant du compost en excédant,
- Tonnages de compost récupérés des bacs à compost
- La communication réalisée
- Le nombre d'habitants rencontrés lors de l'évènement final, le tonnage de compost distribué, la liste des outils vendus, des documents distribués,...

• Rapport annuel

L'association Trivial Compost s'engage à transmettre le rapport annuel **mi-novembre** reposant sur les indicateurs suivants :

- nombres d'actions réalisées (réunions, groupes de travail, visites groupées...) et leur fréquentation
- évaluation du temps passé à la mise en œuvre des actions par type d'action
- fréquentation du réseau par ses membres (aux réunions, site internet...), thème abordés au sein du réseau
- outils de communication : nombre, nature, usage, diffusion

- état des dépenses engagées.

Le rapport d'activité devra également inclure :

- les photos qui auront été réalisées dans le cadre des actions
- les articles de presse relatifs aux événements organisés.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU SYBERT

Le SYBERT s'engage à apporter à l'association une participation financière et contribuer ainsi à la réalisation du programme d'activités décrit dans l'article 1.

Pour l'année 2016, le montant de la subvention est fixé à **20 000 € maximum** correspondant à la réalisation des actions 1 à 3.

La participation financière du SYBERT pourra être modulée en fonction du taux de réalisation du programme d'actions.

Le SYBERT s'engage par ailleurs à fournir par le biais de ses services tous les éléments d'information utiles à l'association Trivial Compost lui permettant de poursuivre les objectifs visés par la convention.

Le SYBERT s'engage à mettre à disposition de l'association Trivial Compost la quantité de composteurs nécessaires pour le remplacement des composteurs dégradés dans le cadre de l'action n°1 « soutien logistique ».

Le SYBERT pourra sous forme de convention prêter du matériel d'animation ou d'exposition et également mettre une salle à disposition.

Le SYBERT s'engage à valoriser le partenariat avec Trivial Compost par les moyens de communication à sa disposition et dans ses rapports avec les médias.

ARTICLE 5 – CONDITION D'UTILISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYBERT

La participation financière du SYBERT est dédiée à la mise en œuvre de l'objet décrit dans l'article 1 de la présente convention. Tout autre usage est prohibé.

Toute somme non dépensée dans le cadre du programme faisant l'objet de la présente devra être reversée au SYBERT.

ARTICLE 6 –COMMUNICATION

6.1 Supports de communication

Pour les actions réalisées dans le cadre de la convention, l'association Trivial Compost s'engage à faire mention sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias :

- de la participation du SYBERT (logo du SYBERT)
- de la participation de l'Union Européenne dans le cadre du projet « Waste on a diet » (les déchets au régime) – logo « Waste on a diet »

Les supports de communication pour les guides composteurs, les supports pour le grand public, seront transmis au SYBERT avant leur diffusion.

6.2 Echanges des informations

L'association transmettra régulièrement les informations principales sur le déroulement des actions n°1 à 3, par le biais de courriels et du Drive déjà existant.

L'association transmettra au SYBERT des photos qu'elle aura réalisées dans le cadre des actions ou articles de presse.

L'association transmettra régulièrement au SYBERT les diagnostics des sites de compostage collectif (incluant le diagnostic des composteurs) dans le cadre de l'action n°1 afin que le SYBERT valide le remplacement des composteurs.

Le SYBERT transmettra régulièrement à l'association les données de synthèse sur le développement du compostage de proximité sous ses différentes formes, ainsi que les informations relatives à l'évènementiel (portes ouvertes) et aux réunions d'échanges avec les guides.

ARTICLE 7 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention fera l'objet de deux versements :

- en avril 2016 : acompte de 30% après notification
- en juillet 2016 : un 2^{ème} acompte de 30% sera versé après demande écrite et présentation du rapport à mi-parcours ;
- en janvier 2017 : le versement du solde interviendra suite à la présentation écrite du bilan des actions réalisées sur l'année (bilan technique et bilan financier) et à la présentation orale de ce bilan au SYBERT qui aura lieu fin novembre 2016.

ARTICLE 8 - DISPOSITIONS PARTICULIERES DE CONTROLE

L'association Trivial Compost s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services du SYBERT, de l'utilisation de la somme reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière du SYBERT,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subventions présentées ultérieurement par l'association Trivial Compost.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Les activités de l'association Trivial Compost sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire tout contrat d'assurance de telle sorte que le SYBERT ne pourra en aucune façon être recherché en responsabilité.

ARTICLE 10 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour la période du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016. Une nouvelle demande devra être formulée pour la poursuite de ce partenariat.

ARTICLE 12 - LITIGE

En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, la compétence juridictionnelle est celle du tribunal administratif du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Le Président de l'association Trivial Compost
SYBERT
Fabien LAVAL

La Présidente du
Catherine THIEBAUT

Annexe 1 : temps prévisionnel horaire par action

	Temps dédiés aux réalisations	Détails des réalisations et budget matériel.	Temps salarié en jour	Coûts internes 2500 / j	Budget matériels	Budget total
action n°1 : Soutien moral et logistique aux sites en fin d'accompagnement.						
Administration et diagnostic à distance du suivi des sites	1,5j / mois (1 animateur) Visites et porte-à-porte (0,25 j / visites et 0,5j par porte-à-porte; 58 visites et 7 porte-à-porte)		47	11 750 €	990 €	12 740 €
Visites de suivi des sites post-accompagnement			16,5	4 125 €		4 125 €
Plate-forme d'achats et de prêts, Banque de compost et de vers	0,5j/mois : achats, facturation, actualisation catalogue et banques, gestion des stocks	100 sacs de jute (260€) pour stockage du compost mûr, 20 Brass/Compost (456€), 24m2 de géotextile (107€), pour stocker compost mûr, 30 sacs pour le transport du broyat (167€)	25	6 250 €		6 250 €
action n°2 : Événementiels			40	10 000 €	200 €	10 200 €
Journée événement sur un quartier pour le soutien des sites de compostage : livraison de broyat, récolte de compost, réparation de bacs et distribution des outils de communication.	1 j de préparation et 1j d'animation (avec 2 animateurs) par événements. Soit 3j par événements x par 8 quartiers.	Achats divers (consommable pour réparation bacs, café, fourniture pour customiser le tamis rotatif)	24	6 000 €	200 €	6 200 €
Journée événement sur un quartier pour la valorisation des guides-composteurs, des sites de compostage, du compost, des participants aux compostage et l'essai image de la pratique.	1 j d'atelier animé par 2 animateurs x par 8 ateliers.	Budgété sur la convention d'animation de stands et atelier à conclure avec le service prévention.	16	4 000 €		4 000 €
action n°3 : Communication			25,5	6 375 €	2 481 €	8 856 €
Site internet / Réseaux Sociaux / Forum	1j / trimestre (1 animateur) : actualisation des différents contenus		4	1 000 €		1 000 €
Lettre d'info trimestrielle	1j / lettre (1 animateur)		4	1 000 €		1 000 €
Panneaux "ici, nous compostons en pied d'immeuble"	Impression de 40 panneaux (40 sont en stock)	40 panneaux PP de 50x70cm	0,25	63 €	430 €	493 €
Conception des nouvelles affiches et campagnes : "anniversaire-célébration", "recensement", "sondage utilisation du compost", (diffusion : cf. action n°1 et 2 et Marché d'accompagnement.)	1j / affiches		3	750 €		750 €
Conception de la boîte	2j (commande et achats fournitures, façonnage)	10 boîtes plastiques hermétiques, fixation, crayon, petits cahier)	2	500 €	80 €	580 €
Communication sur les événements	Après des GC, des sites et des partenaires		5	1 250 €	617 €	1 867 €
Conception Cartes (diffusion comprise dans actions n°2)	Acquisition des droits (GN, réalisation graphique des cartes, suivi des installations, etc.	Impression de 4 cartes de 140x235cm sur support Forex, droits de reproduction (GN, construction supports et 4 compteurs de présentation et de distribution de prospectus	5	1 250 €	1 034 €	2 284 €
Kit de communication existant (diffusion : cf. action n°1 et 2 mais également Marché d'accompagnement.)	Impression et plastification de 1000 affiches	Fournitures (papier, feuilles plastifiées et impressions).	2,25	563 €	320 €	883 €
TOTAL			112,5	28 125 €	3 671 €	31 796 €

Annexe 2 : budget prévisionnel

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA STRUCTURE (2016)					
CHARGES (en euros)		Montant (€)	PRODUITS (en euros)	Montant (€)	
60 - Achats	sous-total :	18488	70 - Vente produits finis, prest. serv. & marchandises	sous-total :	8646
601/602 - Achats stockés, matières et fournitures			Marché d'accompagnement du compostage collectif en pied d'immeuble (SYBERT)		42000
Liées à l'action		3671	Consultation d'animation grand public sur le compostage, la lutte contre les toxiques et la lutte contre le gaspillage (SYBERT)		8000
Liées aux autres actions		4817	Accompagnement mise ne place du tri des déchets Marché des Beaux-Arts		3105
Liées au fonctionnement		700	Vente et location toilettes sèches		2250
604 - Prestations de services			Vente maillots pédagogiques		1800
Liées à l'action			Vente animations: éducation au développement durable		6313
Liées aux autres actions		5418			
Liées au fonctionnement		360			
60x - Sous total autres fournitures (601 à 607)		13932			
6061 - Carburant		950	74 - Subventions d'exploitation	sous-total :	90000
6061 - Eau, gaz, électricité		1582	SYBERT		20000
6062 - Produits d'entretien		0	Subvention à l'animation du Réseau des Guides Composteurs		20000
6063 - Fourniture d'entretien et de petit équipement		850			
6064 - Fournitures administratives		750			
6068 - Autres matières et fournitures					
607 - Achats de marchandises					
			Etat :	Total des sollicitations Etat dont :	17500
			741 - Crédits d'intervention Contrat de Ville (CGEI)		3000
			741 - ADEME Etude/action Plateforme innovante valorisation matière organique		13000
			741 - ADEME Soutien à l'action portée sur le secteur Durer-Vallières		1000
			741 - DRAAF-PRALIM		500
61 - Services extérieurs	sous-total :	14934			
613 - Locations		9635			
613 - Location liées aux autres actions		480			
615 - Entretien et réparation		2550			
616 - Assurance		2019			
618 - Documentation		250			
62 - Autres services extérieurs	sous-total :	7057			
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1300			
623 - Publicité et publications, relations publiques					
Liées aux autres actions		2000			
Liées au fonctionnement		2832			
625 - Déplacements, missions et réception					
Liées aux autres actions		250			
Liées au fonctionnement		675			
62x - Sous total autres services (624 à 629)		2617			
624 - Transport de biens et transport collectif du personnel		920			
626 - Frais postaux et télécommunication		1667	C.A.G.B. :	Total des sollicitations C.A.G.B. dont :	4500
627 - Services bancaires et assimilés		230	746 - Subvention de fonct. Général - précisez la/les délégation(s)		
628 - Autres services extérieurs divers			Direction Environnement, Cadre de Vie		2000
629 - Rabais, remises et ristournes sur autres serv. ext.					
63 - Impôts et taxes	sous-total :	573	746 - Crédits Contrat de ville		2500
631 - Impôts et taxes sur rémunération			Ville de Besançon :	Total des sollicitations Commune dont :	6500
6311 - Taxes sur les salaires			7442 - Subvention de fonct. Général - précisez la/les délégation(s)		
635/637 - Autres impôts et taxes		573	Pôle Vie Sociale, et Citoyenneté: délégation vie des quartiers - vie associative et délégation solidarité		2000
64 - Charges de personnel	sous-total :	110737	Délégation Environnement, Cadre de Vie et transition énergétique		1500
641 - Rémunération du personnel		76978	Mission développement durable		500
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance		23940	7442 - Crédits Contrat de ville		2500
647 - Autres charges sociales		4195	Caisse d'Allocations Familiales du Doubs :	Total Sollicitations CAF :	7500
648 - Autres charges de personnel					
6414 - Indemnités versées aux Services Citoyens Volontaires et		6626	7452 - C.A.F. - Subvention de Fonctionnement et/ou Contrat de ville		
65 - Autres charges de gestion courante		450	Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie		1500
67 - Charges exceptionnelles		150	Organismes Logeurs		2000
			Habitat 25		1000
			Grand Besançon Habitat		1000
			Autres organismes sociaux - préciser :		20000
			Franche Comté Actrice (Fonds de Confiance, co-financé 50-50% Conseil Régional et Caisse des dépôts et consignations) - Etude/Action Plateforme innovante valorisation matière organique		20000
68 - Dotation aux amortissements		500	Fonds Européens	Total Fonds Européens :	0
			Autres aides, dons ou subventions affectés (Fondation, sponsor, réserves parlementaires, etc.)		18000
			Réserve parlementaire de Mme Romagnac		8000
			Fondation de France - JM Bruneau : Gestion participative des espaces verts en pied d'immeuble		10000
			Fonds propres de l'association	Total Fonds Propres :	3619
			75 - Autres produits de gestion courants (Adhésions)		1500
II - Charges indir. affectées à l'action	sous-total :	2049	76 - Produits financiers		70
691 - Charges fixes de fonctionnement			78 - Reprise sur amortissements/provisions		0
692 - Frais financiers			Stock de 300 kits hydro-économies à distribués sur le secteur Durer-Vallières		2049
Stock de 300 kits hydro-économies à distribués sur le secteur		2049	II. Ressources Indirectes affectées à l'action		
TOTAL DES CHARGES	sous-total :	162087	TOTAL DES PRODUITS	sous-total :	162087
86 - Contributions volontaires en nature		63880	86 - Contributions volontaires en nature		63880
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaire)		2800	864 - Personnel bénévole		55300
861 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		3080	862 - Prestations en nature		2700
862 - Prestations en nature		2700	801 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		3080
864 - Personnel bénévole		55300	860 - Dons en nature (alimentaire, vestimentaire, autres)		2800
TOTAL DES CHARGES		225967	TOTAL DES PRODUITS		225967

Objet : 2.A Subvention à l'association Trivial Compost pour l'animation du réseau des guides composteurs